

Date de dépôt : 11 octobre 2017

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Pierre Gauthier : L'Université de Genève, qui fait financer par l'ensemble des contribuables du canton la formation de ministres d'une activité culturelle, respecte-t-elle la constitution genevoise et le principe universel d'égalité de toutes et tous devant la loi ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 22 septembre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Madame la conseillère d'Etat, Messieurs les conseillers d'Etat,

La lecture d'un article paru dans la Tribune de Genève¹ m'apprend que l'université genevoise va ouvrir une « plateforme pour un islam éclairé », qui donnera des cours visant à faciliter l'intégration des imams dans la culture suisse ».

Ce projet semble sous-entendre :

- que l'islam en Suisse ne serait pas « éclairé »... et qu'il serait donc de nature obscurantiste ;*
- que les ministres du culte musulman ne seraient pas « intégrés » dans la « culture suisse »² ;*
- et qu'une des missions de l'université serait de « former » des ministres d'une activité culturelle particulière, celle de la religion musulmane en l'occurrence.*

¹ <https://mobile2.tdg.ch/articles/59bf6f07ab5c375b4c000001>

² Il serait fort intéressant par ailleurs que le recteur de l'université genevoise puisse donner une définition précise de ce qu'il entend par « la culture suisse »...

Le recteur de l'Université annonce de plus dans l'article susmentionné :

« ... cette première édition pilote est cofinancée par l'Etat et l'UNIGE. On peut estimer ce coût à 10 000 francs par participant. »

Or, l'article 3 de la constitution genevoise d'octobre 2012 – notamment l'alinéa 2 – est très clair à ce sujet :

« Il (l'Etat) ne salarie ni ne subventionne aucune activité culturelle. »

Il est pourtant évident que le financement d'une prétendue formation des ministres d'un culte particulier est un subventionnement étatique direct de l'activité culturelle dudit culte.

Le financement par l'Etat d'une prétendue formation des ministres d'un culte, musulman ou autre, est donc anticonstitutionnel³.

Par ailleurs, le Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) recense plus de 400 groupes religieux différents à Genève. Ces groupes ont, vraisemblablement, tous des activités culturelles et ont donc tous des ministres de leur culte. Or, la prétendue formation dispensée par l'université genevoise ne s'adresse qu'aux seuls ministres du seul culte musulman.

De plus, le recensement de la population genevoise de 2010 démontre qu'un tiers des personnes résidentes ne confesse aucune religion⁴.

Cette prétendue formation de ministres d'un seul des quelque quatre cents groupes culturels présents à Genève est donc une discrimination⁵ basée sur des critères convictionnels, ce qui est particulièrement inacceptable en regard du droit supérieur et du droit cantonal.

La constitution genevoise d'octobre 2012 est très claire à ce sujet :

Art. 15 Egalité

¹ *Toutes les personnes sont égales en droit.*

² *Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa situation sociale, de son orientation sexuelle, de ses convictions ou d'une déficience.*

³ Il pourrait en être de même pour le financement par l'Etat de la faculté autonome de théologie bien qu'elle n'ait pas pour mission de former les ministres d'un culte à proprement parler.

⁴ https://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2013/analyses/coup_doeil/an-co-2013-52.pdf

⁵ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/discrimination/25877>

Par ailleurs, cette annonce de l'ouverture d'une prétendue formation destinée aux imams semble suivre un calendrier dicté par des impératifs médiatiques et non par un véritable souci éthique. Car chacun a pu suivre les récentes polémiques en Europe – et en Suisse – liées au fait que certains imams d'obédience intégriste encourageraient des actes terroristes dans leurs prêches.

*Cela est corroboré par l'enquête très poussée faite par M^{me} Saïda Keller-Messahli et évoquée entre autres dans le journal *Le Temps*⁶ qui révèle que « la majorité des imams qui prêchent en Suisse est islamiste ».*

On peut ainsi s'interroger sur la pertinence qu'il y a à ouvrir une formation à de telles personnes en ce qu'elles sont, par conviction, opposées à toute lecture libérale, moderne et humaniste de l'islam et donc parfaitement imperméables à toute modification de leurs certitudes intégristes et obscurantistes.

En conclusion à ce qui précède, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Combien coûtera à l'université genevoise – et donc aux contribuables – cette prétendue « formation des imams » ?*
- Quel est le programme précis de cette prétendue formation ?*
- Pourquoi un seul et non pas l'ensemble des quelque quatre cents groupes culturels présents à Genève est-il concerné – et donc stigmatisé – par l'université ?*
- Sachant qu'environ quatre cinquièmes des imams prêchant en Suisse seraient d'obédience islamiste, cette prétendue formation n'est-elle qu'un artifice destiné à donner bonne conscience à nos autorités alors qu'elles seraient certainement mieux inspirées de lutter vigoureusement contre le danger que représente « l'islam politique » qui semble inspirer et guider la majorité des imams de Suisse ?*
- De plus, cette prétendue formation dont les contours et les contenus restent flous n'ouvre-t-elle pas la voie à une politique, anti-laïque et arbitraire, visant à la reconnaissance par l'Etat de certaines religions qui seraient ainsi contrôlées par le biais d'une formation de leur clergé et dont la charge financière serait supportée par l'ensemble des contribuables, ce qui est – faut-il le rappeler – incompatible avec nos dispositions constitutionnelles ?*

⁶ <https://www.letemps.ch/societe/2017/08/27/majorite-imams-suisse-islamiste>

- *Enfin, en créant un tel précédent, l'Etat n'ouvre-t-il pas la voie aux revendications – qui seraient alors justifiées par le principe universel d'égalité – d'autres groupes convictionnels qui pourraient demander que la formation de leur « clergé » soit supportée par la collectivité publique et non par leurs seuls adeptes ?*

En vous remerciant d'avance des réponses et des explications exhaustives et circonstanciées que vous ne manquerez pas de me transmettre, je vous prie de recevoir, Madame la conseillère d'Etat, Messieurs les conseillers d'Etat, mes salutations distinguées.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

A l'inverse de ce que laisse à penser l'intitulé et le contenu de la présente question écrite urgente, la formation continue proposée par l'Université de Genève (UNIGE) à des imams installés et en exercice à Genève ne sert ni ne relève d'un enseignement à but religieux ou cultuel. Elle respecte ainsi parfaitement la disposition constitutionnelle relative à la laïcité de l'Etat (Cst-GE, art. 3).

La formation proposée a pour objectif principal d'encourager et d'améliorer l'intégration du public concerné, et ce grâce à la transmission de connaissances du fonctionnement de nos institutions et des valeurs de la société genevoise, suisse et occidentale qui les constituent.

Les objectifs correspondent en tout point aux principes énoncés par le Grand Conseil genevois dans la loi sur l'intégration (A 2 55, Préambule), sur le principe « *qu'il est de la responsabilité des autorités cantonales de promouvoir une politique de l'intégration favorisant, d'une part, la participation la plus large possible des étrangers à la vie communale et cantonale et, d'autre part, la sensibilisation de l'ensemble des résidents aux enjeux d'une société multiculturelle* », et en précisant que, « *par souci d'efficacité et pour privilégier une approche de proximité, la mise en œuvre de cette politique d'intégration s'appuiera prioritairement sur les associations et sur la société civile* », soit dans le cas présent l'UNIGE.

La formation proposée contribue également à la concrétisation de l'article 7 de l'Ordonnance fédérale sur l'intégration des étrangers (OIE), qui exige des étrangers exerçant des activités d'encadrement ou d'enseignement, par exemple les personnes qui assurent un encadrement religieux ou dispensent un cours de langue et de culture de leur pays d'origine :

- qu'ils possèdent les aptitudes nécessaires à l'exercice de leur activité spécifique;
- qu'ils disposent de connaissances de la langue nationale parlée sur le lieu de travail équivalant au niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues édicté par le Conseil de l'Europe;
- qu'ils connaissent les systèmes social et juridique suisses et soient aptes à transmettre ces connaissances aux étrangers qu'ils encadrent.

Par ailleurs, à l'instar de toutes les formations continues proposées par l'UNIGE, la formation pour les imams s'inscrit dans l'une des trois missions fondamentales de l'Université, en l'occurrence celle du service à la Cité.

De ce fait, elle répond à un besoin précis de formation identifié par les autorités et propose des outils et des connaissances académiques qui permettent aux participants de mieux comprendre les enjeux concrets du milieu dans lequel ils évoluent désormais.

La formation proposée durant l'année académique 2017-2018⁷ est une formation pilote qui fera l'objet d'une évaluation durant l'été 2018.

Le coût total de ce projet pilote est évalué à environ 160 000 F. Il sera financé par des fonds fédéraux du Programme d'intégration cantonal (PIC), fonds attribués par l'intermédiaire du bureau de l'intégration des étrangers du département de la sécurité et de l'économie, ainsi que par l'Université de Genève dans le cadre de ses activités de formation continue, hors périmètre de la convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'Université.

Le premier semestre est consacré, non seulement pour les personnes allophones ou maîtrisant mal le français, à l'enseignement de la langue vernaculaire, élément indispensable à l'exercice de la citoyenneté et à l'intégration, mais également à l'acquisition par les participants des moyens de base qui leur permettront, s'ils le souhaitent, d'accéder à un enseignement de type universitaire.

Les cours du semestre de printemps concentreront leurs objectifs sur les principes fondamentaux permettant de comprendre la société civile suisse, et ce sur cinq axes :

- les principes politiques de la démocratie et le respect des droits humains;
- l'histoire de Genève et de la Confédération;
- le dialogue interreligieux et interculturel;
- l'éthique;

⁷ Voir annexes.

- une approche académique des théologies de l'islam.

L'évaluation qui suivra prendra en compte la participation active aux cours et séminaires. La rédaction d'un mémoire, dont le sujet sera déterminé d'entente entre les participants et les professeurs, est prévue.

En conclusion, par cette formation, l'Université de Genève répond aux besoins à la fois du canton, notamment dans le cadre de la politique d'intégration et de la prévention des radicalisations, et des organisations musulmanes de Genève, qui ont souhaité que leurs imams et enseignants d'instruction religieuse puissent mieux s'intégrer et comprendre le contexte social et culturel dans lequel ils exercent leur fonction. Ces avis rejoignent les conclusions du Programme National de Recherche 58 (PNR 58) :

« Le Programme National de Recherche 58 (PNR 58) montre que les musulmans et les non musulmans interrogés sont unanimes pour dire qu'une formation des imams en Suisse est souhaitable. Les représentants des institutions publiques en attendent avant tout une meilleure communication et une meilleure connaissance des conditions cadres helvétiques chez les imams. Les musulmans eux-mêmes sont d'avis que des imams et des personnes chargées de l'instruction religieuse islamique formés en Suisse peuvent favoriser leur intégration. D'après eux, les imams d'aujourd'hui sont insuffisamment formés et intégrés pour aider leurs communautés sur ce chemin. Ils cherchent de nouvelles réponses à des questions que leur vie en Suisse leur pose. » Prof. Christoph Bochinger, président du Comité de direction du PNR 58.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

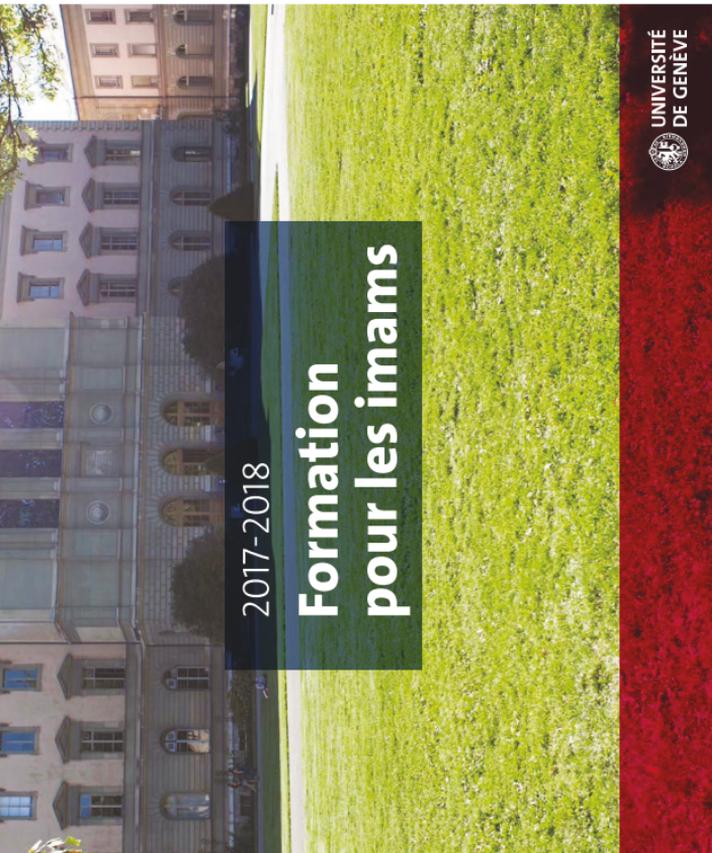
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP

Annexes :

- 1) *Fiche d'information de l'Université de Genève « Formation pour les imams 2017-2018 ».*
- 2) *Contenu du certificat de formation continue « Formation pour les imams et les enseignants d'instruction religieuse islamique. Cours de culture et société suisse. Février 2018 – Octobre 2018 »; Faculté autonome de théologie protestante, Université de Genève.*
- 3) *Contenu du diplôme de formation continue « Formation pour les imams et les enseignants d'instruction religieuse islamique. Cours de culture et société suisse. Février 2018 – Octobre 2018 »; Faculté autonome de théologie protestante, Université de Genève.*



2017-2018

Formation pour les imams



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

SEMESTRE D'AUTOMNE 2017

Cours de langue et participation à la société civile

La bonne maîtrise de la langue est la condition nécessaire pour trouver sa place dans la société civile suisse, servir d'intermédiaire avec le public non francophone et s'adresser aux fidèles de deuxième et troisième génération. Le but de la formation est aussi de pouvoir accéder à un enseignement de type universitaire et participer aux cours du semestre de printemps.

ÉVALUATION

L'évaluation est basée sur des contrôles intermédiaires (Niveau B2) et un examen de langue de niveau B2.
La participation active à l'ensemble du programme est exigée.

COURS

Assurés par la Maison des Langues

SEMESTRE DE PRINTEMPS 2018

Cours de culture et société suisses

Les cours du semestre de printemps donnent les outils nécessaires et les principes fondamentaux pour comprendre la société civile helvétique. Ils seront basés sur cinq axes: les principes politiques de la démocratie et le respect des droits humains, l'histoire de Genève et de la Confédération, le dialogue interreligieux et interculturel, l'éthique et une approche académique des théologies de l'islam. Les cours seront donnés par des enseignants de l'Université de Genève et par des professeurs invités venant de différents courants de l'islam et permettront de vivre une expérience de rencontre et de dialogue.

ÉVALUATION

L'évaluation est basée sur une participation active aux cours et séminaires et sur la rédaction d'un petit mémoire dont le sujet sera déterminé d'entente entre les participants et les professeurs (15 pages).

COMITÉ DE PILOTAGE

Yadh Ben Achour

Professeur, juriste tunisien

Christophe Chalamet

Professeur associé, Faculté de théologie, Université de Genève

Eric Chaumont

Chargé de recherche HDR au CNRS, IREMAAM-MMISH, Aix-en-Provence

François Dermaigne

Professeur ordinaire, Faculté de théologie, Université de Genève

Matteo Gianni

Professeur associé, Département de science politique et relations internationales, Université de Genève

Maya Hertig

Professeure ordinaire, Département de droit public, Université de Genève

Andreas Würigler

Professeur ordinaire, Département d'histoire générale, Université de Genève

COORDINATION

Elisa Banfi

Collaboratrice scientifique, Faculté des sciences de la société, Université de Genève

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La formation s'adresse aux imams en exercice et aux enseignants d'instruction religieuse islamique. Elle a lieu dans les locaux de l'Université de Genève.

L'admission se fait sur dossier qui inclut:

- un CV
- une photo d'identité
- une lettre de motivation.

INSCRIPTION ET DELAIS

Le dossier complet doit être envoyé avant le 10 septembre 2017 à:

elisa.banfi@unige.ch

Elisa Banfi

Faculté de Théologie

3. Rue de Candolle

1211 Genève 4



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ AUTONOME DE
THÉOLOGIE PROTESTANTE

CAS à 15 ECTS

Certificat de formation continue

Certificate of Advanced Studies

**Formation pour les imams et les enseignants d'instruction religieuse islamique
Cours de culture et société suisses**

Février 2018 – Octobre 2018

A l'instar de toutes les formations continues proposées par l'UNIGE, la formation pour les imams et les enseignants d'instruction religieuse islamique s'inscrit dans l'une des trois missions fondamentales de l'Université, le service à la Cité. Or en Suisse, comme dans le reste de l'Europe, la place de l'islam dans l'espace public fait l'objet de nombreux débats. Les migrations, les changements démographiques et la situation géopolitique internationale bouleversent des équilibres sociaux établis et suscitent de nouvelles questions.

La formation proposée durant l'année académique 2017/2018 est une formation pilote qui fera l'objet d'une évaluation. Elle a été développée en concertation étroite avec le Bureau de l'Intégration (BIE) du Canton de Genève, responsable de la coordination avec les communautés musulmanes, tandis que l'UNIGE endosse la responsabilité proprement académique.

Objectifs

La *Formation pour les imams et les enseignants d'instruction religieuse islamique* a pour but de donner aux participant(e)s des outils et compétences interdisciplinaires facilitant leur intégration dans la société civile suisse.

Compétences visées

Pour répondre à ces objectifs, la formation développe les compétences suivantes :

- Des compétences *cognitives* d'abord sur le contexte politique, juridique, historique suisse, ainsi que sur les principes et valeurs qui régissent cette société, permettant ainsi aux participant(e)s de se situer dans une situation culturelle complexe.
- Des compétences *argumentatives et de dialogue*. Elle permettra ainsi à des participant(e)s venant d'horizons religieux et culturels différents d'acquérir et de développer les outils nécessaires à la compréhension du dialogue démocratique et pluraliste et à la participation citoyenne à ce débat. Cela obligera les participant(e)s à clarifier leurs prises de positions dans un contexte laïc, où tous ne partagent pas la même foi, ni même les mêmes visions du monde et de l'existence.
- Des compétences *interprétatives* enfin, en regardant comment les méthodes et approches scientifiques et critiques abordent les questions proprement religieuses, et comment celles-ci enrichissent le rapport de la raison et de la foi.

Par-delà, on attendra des participant(e)s qu'ils sachent :

- Situer la place des religions en Suisse dans une perspective pluridisciplinaire (historique, juridique, politique, philosophique, culturelle, artistique...)
- Savoir analyser le contexte institutionnel suisse et les enjeux liés à la laïcité dans le canton de Genève
- Comprendre leurs propres représentations culturelles
- Savoir communiquer et argumenter leurs positions dans un débat pluraliste
- Analyser les projets et les activités associatives en intégrant différents niveaux de compréhension

La formation est construite sur cinq axes développés sous forme de modules :

- les principes politiques de la démocratie et le respect des droits humains ;
- l'histoire de Genève et de la Confédération ;
- le dialogue interreligieux et interculturel ;
- l'éthique ;
- une approche académique des théologies de l'islam.

Chaque module favorise, à travers des interactions dynamiques, la construction de savoirs communs pluridisciplinaires.

Un tutorat est prévu pour accompagner les participant(e)s.

Public

Les imams et les enseignants d'instruction religieuse islamique.

Les cours, séminaires et tutorat sont réservés aux participant(e)s. Seul le cours relatif aux théologies de l'islam est ouvert aux étudiants de l'Université de Genève.

Comité de direction**Didier Raboud**

Rectorat - Secrétaire général adjoint

Christiane Fux

Rectorat - Responsable de la cellule de développement

Nicolas Roguet

Bureau de l'intégration - Délégué à l'intégration

Yadh Ben Achour

Professeur, juriste tunisien

François Dermange

Professeur ordinaire, Faculté de théologie, Université de Genève

Elisa Banfi

Coordinatrice scientifique du programme, Faculté des sciences de la société, Université de Genève

Comité de pilotage

Ce comité comprend tous les enseignants de l'Université de Genève impliqués dans la formation.

Yadh Ben Achour

Professeur, juriste tunisien

Christophe Chalamet

Professeur associé, Faculté de théologie, Université de Genève

Eric Chaumont

Chargé de recherche HDR au CNRS, IREMAM-MMSH, Aix-en-Provence

François Dermange

Professeur ordinaire, Faculté de théologie, Université de Genève

Matteo Gianni

Professeur associé, Département de science politique et relations internationales, Université de Genève

Maya Hertig (et/ou Michel Hottelier)

Professeure ordinaire, Département de droit public, Université de Genève

Andreas Würgler (et/ou Michel Grandjean)

Professeur ordinaire, Département d'histoire générale, Université de Genève

Comité directeur**François Dermange**

Professeur ordinaire, Faculté de théologie, Université de Genève

Dr. Elisa Banfi, coordinatrice scientifique du programme, Faculté des sciences de la société, Université de Genève

ORGANISATION DE LA FORMATION*1) La formation porte sur le suivi des cinq modules thématiques*

- Principes politiques de la démocratie et le respect des droits humains (3 ECTS)
- Histoire de Genève et de la Confédération (histoire politique et religieuse) (3 ECTS)
- Dialogue interreligieux et interculturel (3 ECTS)
- Ethique (pluralisme social et culturel, construction d'un consensus) (3 ECTS)
- Théologies de l'islam (3 ECTS)

Pour les quatre premiers modules, la formation comporte :

- 12 h d'enseignement en présentiel (8 h de cours + 4 h de reprise méthodologique en atelier) pour chaque module
→ soit pour les 4 modules $4 \times 12 \text{ h} = 48 \text{ h}$ de cours
- 26 h de travail personnel et d'activités collaboratives pour chaque module
→ soit pour les 4 modules $4 \times 26 \text{ h} = 104 \text{ h}$ de travail personnel

Pour le cours sur les approches académiques des théologies de l'islam :

- 2 h de cours hebdomadaire (semestre de printemps)
- 2 h hebdomadaires d'atelier méthodologique
→ soit 24 h de cours et atelier
- 52 h de travail personnel et d'activités collaboratives

2) Activités culturelles et linguistiques

- 24 h de support linguistique et argumentatif
- 24 h d'activités culturelles

3) Mémoire

- 100 h Mémoire (15-20 pages) sur un thème choisi avec les enseignants et mobilisant les différentes branches étudiées
- 12 h Séminaire de méthodologie accompagnant le mémoire
- 12 h Support en ligne
→ soit 24 h de cours méthodologique accompagnant le mémoire.

Au total :

Heures de contact : $48 + 24 + 48 + 24 = 144$ heures

Travail personnel : $104 + 52 + 100 = 256$ heures

ÉVALUATION

L'évaluation est basée sur une participation active aux cours et séminaires et sur la rédaction d'un petit mémoire dont le sujet sera déterminé d'entente entre les participants et les professeurs (15 pages).

PROGRAMME**5 modules**

- M1 Principes politiques de la démocratie et le respect des droits humains ;
 - M2 Histoire de Genève et de la Confédération ;
 - M3 Dialogue interreligieux et interculturel ;
 - M4 Ethique ;
 - M5 Approche académique des théologies de l'islam.
- M1 - Principes politiques de la démocratie et le respect des droits humains
Responsables du module : Prof. Matteo Gianni, Maya Hertig et/ou Michel Hottelier
Compétences visées :
 - Comprendre les concepts mobilisés dans les discours publics concernant les principes politiques et les droits humains : examiner leur origine, leur formalisation et leur relation privilégiée à l'histoire de Genève et à la Suisse.
 - Appréhender d'une manière critique les enjeux liés aux droits humains dans la société suisse actuelle.
 - Interroger ses propres représentations sur les droits humains.
 Mots clés : démocratie, droits humains, pluralisme, libéralisme politique
 - M2 - Histoire de Genève et de la Confédération
Responsables du module : Prof. Andreas Würigler et Michel Grandjean
Compétences visées :
 - Connaître l'histoire religieuse et politique du Canton de Genève
 - Connaître l'histoire religieuse et politique de la Confédération

- Comprendre les conceptions fédérales et cantonales des relations entre Etat et collectivités religieuses
- Comprendre les conceptions diverses de la laïcité

Mots clés : histoire, relation Etat et collectivités religieuses, laïcité

- M3 - Dialogue interreligieux et interculturel

Responsables du module : Prof. Christophe Chalamet

Compétences visées :

- Connaître les méthodes et exigences du dialogue interconfessionnel, interreligieux et avec les convictions agnostiques ou athées
- Apprendre à gérer des situations conflictuelles
- Analyser les nouvelles formes de participation publiques et citoyennes
- Lier les acquis du module avec sa propre pratique associative

Mots clés : dialogue, pluralisme, laïcité

- M4 – Éthique

Responsables du module : Prof. François Dermange

Compétences visées :

- Comprendre les grands courants du débat éthique contemporain dans leurs sources et leur actualité
- Comprendre les exigences argumentatives de participation des positions religieuses dans le débat.
- Comprendre comment trouver des consensus sociaux
- Lier les acquis du module avec la vie personnelle, sociale et citoyenne.

Mots clés : éthique, valeurs, conviction, débat, consensus

- M5 - Approche académique des théologies de l'islam

Responsable du module : Prof Eric Chaumont, Prof Khairy Shaarawy, Prof Nadjjet Zouggar, (Prof. Alaya Allani ?)

Compétences visées :

- Comprendre les approches scientifiques du religieux
- Comprendre le pluralisme des conceptions de l'islam, dans une approche historique et géographique
- Analyser quelques débats théologiques contemporains
- Analyser les articulations entre théologies, droits et cultures

Mots clés : théologie, pluralisme, débat contemporain

Activités culturelles et linguistiques

Responsable du module : Maison des Langues, Dr Elisa Banfi

Compétences visées :

- Consolidation du lexique en lien avec les modules, et de la capacité d'argumentation

Activités organisées :

- Visites et discussions avec des acteurs clé du débat civil avec le religieux (plateforme interreligieuse, aumônerie, Centre intercantonal d'information sur les croyances, etc.)
- Rencontre et discussion avec un responsable administratif du Canton
- Activités en partenariat avec les musées (MEG, etc.) et les acteurs culturels

Modalités d'évaluation

Chaque module fait l'objet d'une évaluation individuelle. Le travail de fin d'étude est individuel. Le travail de fin d'études permet au participant d'articuler les concepts théoriques abordés en formation avec une thématique liée à sa pratique associative. Un accompagnement et un tutorat sont prévus pour chaque participant.

Obtention du titre

Le Certificat de formation continue en Formation pour les imams et les enseignants d'instruction religieuse islamique / Cours de culture et société suisses est délivré par la Faculté de théologie de l'Université de Genève. Il correspond à l'acquisition de 15 crédits ECTS, soit 400 heures de formation dont 144 heures d'enseignement en présentiel. Il est obtenu lorsque le participant a répondu aux conditions du contrôle des connaissances des modules et du travail de fin d'études.

Attestation

Une attestation est délivrée aux participants ayant suivi uniquement un module ou des modules et ayant passé avec succès l'évaluation correspondante.

Renseignements pratiques

Conditions d'admission

- Être titulaire d'une licence universitaire, baccalauréat ou maîtrise universitaires, ou d'un diplôme ou bachelor des hautes écoles spécialisées ou d'un diplôme professionnel et d'une expérience professionnelle ou associative dans le domaine de la formation
- Le comité directeur se réserve le droit d'accepter la candidature des personnes ne répondant pas à ces exigences sur examen de leur dossier.
- L'admission se fait sur dossier.

- Les participants doivent avoir un ordinateur à disposition, une messagerie électronique et l'accès à l'internet. Ils doivent être à l'aise avec l'usage de ces outils.

Inscription avant le 1er décembre pour le semestre de 2018 (places limitées à 15 participants)

En ligne sur

- Le dossier complet d'inscription doit être envoyé avant le 15 octobre 2016 à : Dr. Elisa Banfi - InCite - Faculté des sciences de la société - Université de Genève -UniMail - Bd du Pont-d'Arve 40 - 1211 Genève
- elisa.banfi@unige.ch

Lieu

Faculté autonome de théologie protestante

Université de Genève

Uni Bastions

5 rue De-Candolle

CH-1211 Genève 4

Renseignements : elisa.banfi@unige.ch



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ AUTONOME DE
THÉOLOGIE PROTESTANTE

DAS à 30 ECTS

Diplôme de formation continue

Diploma of Advanced Studies

Formation pour les imams et les enseignants d'instruction religieuse islamique

Septembre 2017 – Octobre 2018

A l'instar de toutes les formations continues proposées par l'UNIGE, la formation pour les imams et les enseignants d'instruction religieuse islamique s'inscrit dans l'une des trois missions fondamentales de l'Université, le service à la Cité. Or en Suisse, comme dans le reste de l'Europe, la place de l'islam dans l'espace public fait l'objet de nombreux débats. Les migrations, les changements démographiques et la situation géopolitique internationale bouleversent des équilibres sociaux établis et suscitent de nouvelles questions.

La formation proposée durant l'année académique 2017/2018 est une formation pilote qui fera l'objet d'une évaluation. Elle a été développée en concertation étroite avec le Bureau de l'Intégration (BIE) du Canton de Genève, responsable de la coordination avec les communautés musulmanes, tandis que l'UNIGE endosse la responsabilité proprement académique.

Objectifs

La *Formation pour les imams et les enseignants d'instruction religieuse islamique* a pour but de donner aux participant(e)s des outils et compétences interdisciplinaires facilitant leur intégration dans la société civile suisse.

Compétences visées

Pour répondre à ces objectifs, la formation développe les compétences suivantes :

- Des compétences *linguistiques* d'abord sur le contexte politique, juridique, historique suisse, ainsi que sur les principes et valeurs qui régissent cette société, permettant ainsi aux participant(e)s d'améliorer leurs capacités de communiquer de façon transparente et démocratique avec les différents acteurs de la société.
- Des compétences *cognitives* d'abord sur le contexte politique, juridique, historique suisse, ainsi que sur les principes et valeurs qui régissent cette société, permettant ainsi aux participant(e)s de se situer dans une situation culturelle complexe.
- Des compétences *argumentatives et de dialogue*. Elle permettra ainsi à des participant(e)s venant d'horizons religieux et culturels différents d'acquérir et de développer les outils nécessaires à la compréhension du dialogue démocratique et pluraliste et à la participation citoyenne à ce débat. Cela obligera les participant(e)s à clarifier leurs prises de positions dans un contexte laïc, où tous ne partagent pas la même foi, ni même les mêmes visions du monde et de l'existence.
- Des compétences *interprétatives* enfin, en regardant comment les méthodes et approches scientifiques et critiques abordent les questions proprement religieuses, et comment celles-ci enrichissent le rapport de la raison et de la foi.

Par-delà, on attendra des participant(e)s qu'ils sachent :

- Situer la place des religions en Suisse dans une perspective pluridisciplinaire (historique, juridique, politique, philosophique, culturelle, artistique...)
- Savoir analyser le contexte institutionnel suisse et les enjeux liés à la laïcité dans le canton de Genève
- Comprendre leurs propres représentations culturelles

- Savoir communiquer et argumenter leurs positions dans un débat pluraliste
- Analyser les projets et les activités associatives en intégrant différents niveaux de compréhension

La formation s'étend sur deux semestres : le semestre d'automne 2017 et le semestre de printemps 2018.

Organisation de la formation

Semestre d'automne 2017

Cours de langue et participation à la société civile sous l'égide de la Maison des Langues

La bonne maîtrise de la langue est la condition nécessaire pour trouver sa place dans la société civile suisse, servir d'intermédiaire avec le public non francophone. Le but de la formation est aussi de pouvoir accéder à un enseignement de type universitaire et participer aux cours du semestre de printemps.

ORGANISATION DE LA FORMATION

1) La formation porte sur le suivi des cinq modules

- Compréhension et production écrite (3 ECTS)
- Compréhension et production orale (3 ECTS)
- Grammaire (3 ECTS)
- Lexique (3 ECTS)
- Décodage socio-culturel (3 ECTS)

Pour les quatre premiers modules, la formation comporte :

- 26 h d'enseignement en présentiel pour chaque module
→ soit pour les 4 modules = 104 h de cours
- 26 h de travail personnel et d'activités collaboratives pour chaque module
→ soit pour les 4 modules 4 x 26 h = 104 h de travail personnel

Pour le cours sur le décodage socio-culturel

- 3 h hebdomadaires d'activités culturelles en présentiel
→ soit 35 h de cours
- 35 h de travail personnel et d'activités collaboratives

2) Activités de tutorat (en présentiel et en ligne)

- 3 h hebdomadaires de support linguistique
→ soit 35 h de cours

- 50 travail personnel

3) *Préparation des exams (travail personnel)*

- 50 heures

Au total :

Heures de contact : $104 + 35 + 35 = 174$ heures

Travail personnel : $104 + 35 + 50 + 50 = 239$ heures

ÉVALUATION

- L'évaluation est basée sur des contrôles intermédiaires et un examen de langue de niveau B2 (compréhension et production écrite, compréhension et production orale, grammaire, lexicque, décodage socio-culturel)

La participation active à l'ensemble du programme est exigée.

Semestre de printemps 2018

Cours de culture et société suisses

La formation est construite sur cinq axes développés sous forme de modules :

- les principes politiques de la démocratie et le respect des droits humains ;
- l'histoire de Genève et de la Confédération ;
- le dialogue interreligieux et interculturel ;
- l'éthique ;
- une approche académique des théologies de l'islam.

Chaque module favorise, à travers des interactions dynamiques, la construction de savoirs communs pluridisciplinaires.

Un tutorat est prévu pour accompagner les participant(e)s.

Public

Les imams et les enseignants d'instruction religieuse islamique.

Les cours, séminaires et tutorat sont réservés aux participant(e)s. Seul le cours relatif aux théologies de l'islam est ouvert aux étudiants de l'Université de Genève.

Comité de direction**Didier Raboud**

Rectorat - Secrétaire général adjoint

Christiane Fux

Rectorat - Responsable de la cellule de développement

Nicolas Roguet

Bureau de l'intégration - Délégué à l'intégration

Yadh Ben Achour

Professeur, juriste tunisien

François Dermange

Professeur ordinaire, Faculté de théologie, Université de Genève

Elisa Banfi

Coordinatrice scientifique du programme, Faculté des sciences de la société, Université de Genève

Comité de pilotage

Ce comité comprend tous les enseignants de l'Université de Genève impliqués dans la formation.

Yadh Ben Achour

Professeur, juriste tunisien

Christophe Chalamet

Professeur associé, Faculté de théologie, Université de Genève

Eric Chaumont

Chargé de recherche HDR au CNRS, IREMAM-MMSH, Aix-en-Provence

François Dermange

Professeur ordinaire, Faculté de théologie, Université de Genève

Matteo Gianni

Professeur associé, Département de science politique et relations internationales, Université de Genève

Maya Hertig (et/ou Michel Hottelier)

Professeure ordinaire, Département de droit public, Université de Genève

Andreas Würgler (et/ou Michel Grandjean)

Professeur ordinaire, Département d'histoire générale, Université de Genève

Comité directeur

François Dermange

Professeur ordinaire, Faculté de théologie, Université de Genève

Dr. Elisa Banfi, coordinatrice scientifique du programme, Faculté des sciences de la société, Université de Genève

ORGANISATION DE LA FORMATION

4) La formation porte sur le suivi des cinq modules thématiques

- Principes politiques de la démocratie et le respect des droits humains (3 ECTS)
- Histoire de Genève et de la Confédération (histoire politique et religieuse) (3 ECTS)
- Dialogue interreligieux et interculturel (3 ECTS)
- Ethique (pluralisme social et culturel, construction d'un consensus) (3 ECTS)
- Théologies de l'islam (3 ECTS)

Pour les quatre premiers modules, la formation comporte :

- 12 h d'enseignement en présentiel (8 h de cours + 4 h de reprise méthodologique en atelier) pour chaque module
→ soit pour les 4 modules 4 x 12 h = 48 h de cours
- 26 h de travail personnel et d'activités collaboratives pour chaque module
→ soit pour les 4 modules 4 x 26 h = 104 h de travail personnel

Pour le cours sur les approches académiques des théologies de l'islam :

- 2 h de cours hebdomadaire (semestre de printemps)
- 2 h hebdomadaires d'atelier méthodologique
→ soit 24 h de cours et atelier
- 52 h de travail personnel et d'activités collaboratives

5) Activités culturelles et linguistiques

- 24 h de support linguistique et argumentatif
- 24 h d'activités culturelles

6) Mémoire

- 100 h Mémoire (15-20 pages) sur un thème choisi avec les enseignants et mobilisant les différentes branches étudiées
- 12 h Séminaire de méthodologie accompagnant le mémoire
- 12 h Support en ligne
→ soit 24 h de cours méthodologique accompagnant le mémoire.

Au total :

Heures de contact : $48 + 24 + 48 + 24 = 144$ heures

Travail personnel : $104 + 52 + 100 = 256$ heures

ÉVALUATION

L'évaluation est basée sur une participation active aux cours et séminaires et sur la rédaction d'un petit mémoire dont le sujet sera déterminé d'entente entre les participants et les professeurs (15 pages).

PROGRAMME**5 modules**

- M1 Principes politiques de la démocratie et le respect des droits humains ;
 - M2 Histoire de Genève et de la Confédération ;
 - M3 Dialogue interreligieux et interculturel ;
 - M4 Ethique ;
 - M5 Approche académique des théologies de l'islam.
- M1 - Principes politiques de la démocratie et le respect des droits humains
Responsables du module : Prof. Matteo Gianni, Maya Hertig et/ou Michel Hottelier
Compétences visées :
 - Comprendre les concepts mobilisés dans les discours publics concernant les principes politiques et les droits humains : examiner leur origine, leur formalisation et leur relation privilégiée à l'histoire de Genève et à la Suisse.
 - Appréhender d'une manière critique les enjeux liés aux droits humains dans la société suisse actuelle.
 - Interroger ses propres représentations sur les droits humains.
 Mots clés : démocratie, droits humains, pluralisme, libéralisme politique
 - M2 - Histoire de Genève et de la Confédération
Responsables du module : Prof. Andreas Würigler et Michel Grandjean
Compétences visées :
 - Connaître l'histoire religieuse et politique du Canton de Genève
 - Connaître l'histoire religieuse et politique de la Confédération

- Comprendre les conceptions fédérales et cantonales des relations entre Etat et collectivités religieuses
- Comprendre les conceptions diverses de la laïcité

Mots clés : histoire, relation Etat et collectivités religieuses, laïcité

- M3 - Dialogue interreligieux et interculturel

Responsables du module : Prof. Christophe Chalamet

Compétences visées :

- Connaître les méthodes et exigences du dialogue interconfessionnel, interreligieux et avec les convictions agnostiques ou athées
- Apprendre à gérer des situations conflictuelles
- Analyser les nouvelles formes de participation publiques et citoyennes
- Lier les acquis du module avec sa propre pratique associative

Mots clés : dialogue, pluralisme, laïcité

- M4 – Éthique

Responsables du module : Prof. François Dermange

Compétences visées :

- Comprendre les grands courants du débat éthique contemporain dans leurs sources et leur actualité
- Comprendre les exigences argumentatives de participation des positions religieuses dans le débat.
- Comprendre comment trouver des consensus sociaux
- Lier les acquis du module avec la vie personnelle, sociale et citoyenne.

Mots clés : éthique, valeurs, conviction, débat, consensus

- M5 - Approche académique des théologies de l'islam

Responsable du module : Prof Eric Chaumont, Prof Khairy Shaarawy, Prof Nadjat Zouggar, (Prof. Alaya Allani ?)

Compétences visées :

- Comprendre les approches scientifiques du religieux
- Comprendre le pluralisme des conceptions de l'islam, dans une approche historique et géographique
- Analyser quelques débats théologiques contemporains
- Analyser les articulations entre théologies, droits et cultures

Mots clés : théologie, pluralisme, débat contemporain

Activités culturelles et linguistiques

Responsable du module : Maison des Langues, Dr Elisa Banfi

Compétences visées :

- Consolidation du lexique en lien avec les modules, et de la capacité d'argumentation

Activités organisées :

- Visites et discussions avec des acteurs clé du débat civil avec le religieux (plateforme interreligieuse, aumônerie, Centre intercantonal d'information sur les croyances, etc.)
- Rencontre et discussion avec un responsable administratif du Canton
- Activités en partenariat avec les musées (MEG, etc.) et les acteurs culturels

Modalités d'évaluation

Chaque module fait l'objet d'une évaluation individuelle. Le travail de fin d'étude est individuel. Le travail de fin d'études permet au participant d'articuler les concepts théoriques abordés en formation avec une thématique liée à sa pratique associative. Un accompagnement et un tutorat sont prévus pour chaque participant.

Obtention du titre

Le Certificat de formation continue en Formation pour les imams et les enseignants d'instruction religieuse islamique / Cours de culture et société suisses est délivré par la Faculté de théologie de l'Université de Genève. Il correspond à l'acquisition de 15 crédits ECTS, soit 400 heures de formation dont 144 heures d'enseignement en présentiel. Il est obtenu lorsque le participant a répondu aux conditions du contrôle des connaissances des modules et du travail de fin d'études.

Attestation

Une attestation est délivrée aux participants ayant suivi uniquement un module ou des modules et ayant passé avec succès l'évaluation correspondante.

Renseignements pratiques

Conditions d'admission

- Être titulaire d'une licence universitaire, baccalauréat ou maîtrise universitaires, ou d'un diplôme ou bachelor des hautes écoles spécialisées ou d'un diplôme professionnel et d'une expérience professionnelle ou associative dans le domaine de la formation
- Le comité directeur se réserve le droit d'accepter la candidature des personnes ne répondant pas à ces exigences sur examen de leur dossier.
- L'admission se fait sur dossier.

- Les participants doivent avoir un ordinateur à disposition, une messagerie électronique et l'accès à l'internet. Ils doivent être à l'aise avec l'usage de ces outils.

Inscription avant le 1er décembre pour le semestre de 2018 (places limitées à 15 participants)

En ligne sur

- Le dossier complet d'inscription doit être envoyé avant le 15 octobre 2016 à : Dr. Elisa Banfi - InCite - Faculté des sciences de la société - Université de Genève - UniMail - Bd du Pont-d'Arve 40 - 1211 Genève
- elisa.banfi@unige.ch

Lieu

Faculté autonome de théologie protestante

Université de Genève

Uni Bastions

5 rue De-Candolle

CH-1211 Genève 4

Renseignements : elisa.banfi@unige.ch